



L'ATELIER DE LA TRANSITION

Livret de restitution



POURQUOI UN ATELIER DE LA TRANSITION À FUVEAU ?

L'Atelier de la Transition est un espace de démocratie participative instauré par la municipalité. Il s'inscrit dans la continuité de l'Agenda 21 (2012) et du Pacte pour la Transition signé en 2020. Il doit permettre aux Fuvelain-es volontaires d'échanger avec les élu-es et les agent-es sur les actions municipales en matière de transition écologique afin de proposer des améliorations, tester des initiatives ou mener des réflexions sur les enjeux à moyen et long termes.

Il s'agit d'un lieu d'interface entre l'ensemble des habitant-es et la municipalité pour partager des informations et faire remonter des idées. L'Atelier de la Transition s'adresse à tout-es les Fuvelain-es désirant s'investir au profit de la Ville et de ses habitant-es.

L'ATELIER DE LA TRANSITION EN CHIFFRES

5
ateliers
de janvier à décembre

80
participant-es
dont le plus jeune âgé
de quelques mois !

9
intervenant-es
rencontré-es
(services municipaux,
associations...)

1
visite
du centre de tri
du Jas de Rhodes

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète :

- **Changement climatique** (combustion d'énergie fossile) ;
- **Érosion de la biodiversité** (occupation des sols, aménagement...) ;
- **Exploitation et raréfaction des ressources** (surpêche, exploitation de minerais...) ;
- **Multiplication des risques sanitaires et sociaux** (rejets chimiques de l'industrie, de l'agriculture, des transports...)

Elle implique de mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Source : « La transition écologique, clé d'un avenir durable et solidaire », Oxfam France, 13 avril 2022

LES SUJETS DE RÉFLEXION

Les participant-es ont sélectionné **trois thématiques** lors de la **soirée de lancement** qui s'est tenue le 20 janvier 2024 en présence de Madame le Maire :



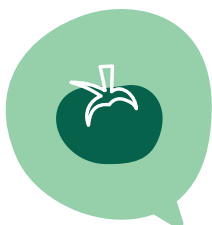
RECYCLAGE ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

P.4



VÉGÉTALISATION DE LA COMMUNE

P.8



DÉVELOPPEMENT D'UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ

P.12

Chacun de ces sujets a fait l'objet d'apports d'informations, de discussions animées et de propositions adressées à la municipalité.

RECYCLAGE ET RÉDUCTION DES DÉCHETS



QUE FAIT LA VILLE ?

- 78 clous installés près des avaloirs et grilles d'évacuation des eaux pluviales, portant l'inscription « Ici commence la Mer » ;
- Des opérations de ramassage des déchets avec les habitant·es (participation à l'action régionale « Nettoyons le Sud » par exemple) ;
- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires (sensibilisation, commandes au plus près des besoins, réduction des quantités pour les petits appétits...) ;
- Actions destinées aux commerçants pour favoriser le recyclage des gros cartons (mise à disposition d'un local dans le centre ville pour stocker les cartons, ramassage dédié dans le centre-ville et à la Barque)
- 2 composteurs collectifs en activité ;
- La Charte « Zéro plastique avec l'ARBE ».

PROPOSITION N°1

Faciliter l'accès à l'information sur les règles de tri à Fuveau



LE SAVIEZ-VOUS ?

- La collecte et le ramassage des déchets est assurée par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Les habitant·es de la métropole génèrent en moyenne **571 kg de déchets** par personne chaque année.
- Les **bouteilles en plastique** jetées dans les poubelles jaunes sont séparées des autres déchets (canettes, cartons, papier...) dans le **centre de tri du Jas-de-Rhodes** (Pennes- Mirabeau) puis vendues pour être retransformées en bouteille plastique.
- Le **ramassage des biodéchets est obligatoire** dans l'ensemble des communes **depuis janvier 2024**, des points d'apports volontaires seront installés à Fuveau courant 2025.

Cette proposition s'appuie sur le constat d'une **méconnaissance des règles de tri et de recyclage** des déchets sur Fuveau (emplacements des containers, jour de ramassage, contenu des différentes poubelles...). La commune doit jouer un rôle de relai des informations métropolitaines concernant la gestion des déchets. Effectivement, la plupart des habitant·es s'informent auprès de la municipalité et non auprès de la Métropole. Cette proposition peut prendre plusieurs formes :

- **Réalisation d'un guide pédagogique** sur le recyclage à l'échelle de Fuveau ;
- **Mise à jour du site internet** de la Ville pour apporter plus d'information sur la gestion des déchets et rendre cette information plus accessible (simplifier le chemin d'accès) ;
- **Coller des QR Codes sur les containers de tri** pour diffuser une vidéo pédagogique sur le traitement des déchets.

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité

Suite à ces propositions, la municipalité a actualisé son site internet : depuis la page principale, les administré·es peuvent **accéder « en un clic » aux informations relatives à la gestion des déchets**. En parallèle, des **affiches pour lutter contre les dépôts sauvages et sensibiliser aux règles du recyclage** ont été réalisées et sont en cours de diffusion. La réalisation d'un guide pratique n'est pas envisagée pour le moment.

La commune rappelle également que le ramassage des déchets est une compétence métropolitaine, les containers de tri ne sont donc pas de son ressort. En revanche, l'idée d'une **vidéo pédagogique** sur le traitement des déchets a été **relayée auprès de la Métropole**. La commune est également favorable à inviter la Métropole pour un temps d'échanges avec les Fuvelain·es autour des enjeux de gestion des déchets.

PROPOSITION N°2

Mener une communication active sur le compostage au niveau municipal pour impliquer l'ensemble des Fuvelain·es dans le tri des biodéchets

Cette proposition s'appuie sur le constat d'une **méconnaissance du compostage et du traitement des biodéchets**. Que faut-il mettre dans les composteurs? Où sont situés les composteurs collectifs ou les points de collecte des déchets alimentaires? Comment cela fonctionne-t-il?

Les participant·es appellent la commune à **informer largement ses habitant·es sur le tri des déchets alimentaires pour anticiper l'arrivée des points de collecte des biodéchets** (gestion métropolitaine). Différents canaux d'informations peuvent être envisagés à savoir: le journal municipal, les réseaux sociaux, les panneaux lumineux, l'application de la Mairie de Fuveau ou encore à l'occasion des manifestations municipales (Fête de la Nature, Nature & Art...). À ce titre, les participant·es préconisent l'organisation d'un **événement ou d'une formation sur le compostage**.

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité.

Comme précédemment, la mise à jour du site internet municipal permet d'accéder «**en un clic**» aux **informations relatives à la gestion des déchets**. La page dédiée au compostage détaille notamment le fonctionnement du tri des biodéchets et des modalités possibles (composteur individuel à commander auprès de la Métropole, composteur collectif associatif, points de collecte des biodéchets installés par la Métropole sur la commune courant 2025).

En parallèle, la commune installe des **composteurs collectifs** dans les **écoles du 14 juillet et Ouvrière**, en partenariat avec la Métropole afin de favoriser le tri des biodéchets en milieu scolaire (cantines...). À cette occasion, une formation destinée aux directeurs d'école sera notamment dispensée.

PROPOSITION N°3

Développer un réseau de partage et de mise en commun d'outils de bricolage, de jardinage et moyens de locomotion pour réduire l'achat de biens neufs

Cette action vise à **réduire les consommations et les achats neufs** pour agir sur les causes de la production de déchets. Dans la plupart des ménages, la durée totale d'utilisation d'une perceuse est de 10 minutes¹. Ce constat invite à **penser des alternatives durables à l'achat de biens neufs**. La mise en commun répond à cet enjeu en permettant à un même bien d'être utilisé par différents ménages selon les besoins. L'achat de biens neufs diminuant, les déchets qui y sont associés réduisent également. Dans ce cadre, la commune peut jouer un rôle d'intermédiaire pour faciliter la mise en réseau et son fonctionnement (prêt d'un local, communication...)

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité.

Lors des ateliers, la commune a informé les participant·es qu'elle ne souhaitait pas porter ce projet en raison d'un **manque de moyens humains pour gérer le matériel et son entretien**. La **création d'une association** ou d'un collectif est vivement encouragée. Dans ce cadre, la commune pourrait, par exemple, contribuer au projet en mettant à disposition un local pour le stockage du matériel.

1. «Allonger la durée d'usage des objets : un gain pour la planète et pour le porte-monnaie», Ademe, 10 juin 2020.

PROPOSITION N°4

Recenser et communiquer sur les acteurs et lieux de la réparation et de la récupération, pour donner une deuxième vie aux objets et réduire l'achat de biens neufs

LE SAVIEZ-VOUS ?

Plusieurs acteurs de la récupération et de la réparation sont présents à Fuveau et ses alentours :

- **Recyclo1000** organise des ateliers de réparation, tient une ressourcerie dans laquelle il est possible d'acheter de seconde main et fait de la récupération alimentaire auprès des commerçant·es aux alentours.
- **Repair Café Pays d'Aix** anime des ateliers de réparation participatifs, il suffit de venir avec l'objet à réparer
- **Fée Zéro Déchet** récupère des matériaux et objets pour l'animation d'ateliers de fabrication.

La tendance actuelle consiste à jeter au lieu de réparer ; il apparaît urgent de sortir de ce mode de consommation, notamment pour réduire la production de déchets. Pour y parvenir, les participant·es ont identifié plusieurs freins, à commencer par un manque d'informations sur les acteurs locaux de la réparation. L'objectif de cette proposition est de permettre à chaque Fuvelain·e d'accéder facilement à la liste des acteurs et lieux de la réparation. En disposant de cette information, les habitant·es seront incité·es à réparer plutôt que jeter.

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité.

La municipalité soutient cette proposition. À titre d'exemple, l'association **Recyclo1000** apparaît désormais comme association partenaire dans un flyer en cours d'édition sur le Centre Communal d'Action Sociale et ses actions. Une autre association est en cours de création pour proposer un atelier de réparation vélo. La commune veillera à communiquer dessus à son lancement.

PROPOSITION N°5

Organiser des ateliers de fabrication maison de produits d'entretien et d'hygiène pour réduire les emballages

Afin de réduire la production de déchets et notamment celle d'emballages, le groupe identifie le besoin de **former l'ensemble de la population à la fabrication de produits ménagers et d'hygiène**. Cette proposition peut prendre différentes formes :

- Organiser des ateliers périscolaires pour motiver les enfants sur le zéro déchet ;
- Apporter un **soutien financier** de la mairie aux associations pour organiser ces ateliers ;
- Proposer des **ateliers** lors de manifestations publiques.

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité.

La commune ne dispose pas de moyens suffisants pour organiser elle-même des ateliers de fabrication mais peut soutenir et subventionner les associations proposant ce type d'activité.

À titre d'exemple, le service « *Enfance jeunesse* » renouvelle chaque année un **appel à projet pour l'animation d'activités à destination des enfants** ; l'organisation d'ateliers de fabrication de produits hygiéniques est envisageable dans ce cadre. Au-delà de cet appel à projet, **toute association fuvelaine désireuse de déployer des actions en faveur de la transition écologique est invitée à déposer une demande de subvention** auprès de la municipalité ; chaque dossier est étudié avec la plus grande attention par les services concernés.

Au-delà des aides, la commune souhaite soutenir l'organisation d'ateliers de fabrication de produits ménagers et d'hygiène via d'autres leviers en :

- communiquant sur les réseaux, les associations concernées sont invitées à transmettre les informations relatives à leurs événements à la commune ;
- prêtant un local pour l'organisation d'ateliers, tel que cela a pu se faire pour l'association « *La Fée l'a fait* ».

VÉGÉTALISATION DE LA COMMUNE



QUE FAIT LA VILLE ?

- **Opération « 1 arbre : 1 naissance »** : un arbre planté pour chaque naissance à Fuveau. Des arbres déjà plantés à La Barque, en centre-ville, au collège et la plantation d'une forêt comestible au Chalet Suisse prévue à l'automne 2025.
- **Végétalisation de la cour d'école du 14 juillet** (« cour Oasis »)
- **« Végétalisons nos rues »** : une charte permettant aux Fuvelain·es d'obtenir une autorisation et une aide financière de la mairie pour planter sur l'espace public. La demande se fait auprès de l'Office du Tourisme.
- **Convention avec un spécialiste pour l'entretien des arbres en zone urbaine** afin d'éviter les coupes d'arbres sur l'espace public lorsque cela n'est pas nécessaire.

De manière générale, les participant·es ont constaté un manque de végétalisation en centre-ville et une mauvaise gestion environnementale sur leur territoire, notamment en ce qui concerne les ripisylves majoritairement privées. Essences inadaptées au climat, imperméabilisation des sols, îlots de chaleur, les participant·es ont soulevé de nombreux enjeux relatifs à la végétalisation. De la même façon, le manque d'information et de sensibilisation des Fuvelain·es aux enjeux de la végétalisation a été souligné. De ces constats, différentes propositions sont nées.



UN PEU DE VOCABULAIRE !

- ⊗ **Renaturation** : retour à l'état naturel ou semi-naturel des écosystèmes qui ont été dégradés, endommagés ou détruits par les activités humaines.
- ⊗ **Îlots de chaleur urbain** : phénomène physique d'effet de dôme thermique créant une sorte de microclimat urbain au sein duquel les températures sont significativement plus élevées.
- ⊗ **Ripisylve** : boisements et végétations qui bordent les cours d'eau.
- ⊗ **Plante endémique** : espèce végétale propre à une région géographique spécifique. Les essences végétales méditerranéennes possèdent les compétences pour s'adapter aux fortes chaleurs et sécheresses, elles permettent d'imaginer des aménagements économes en eau.

PROPOSITION N°1

Sensibiliser davantage les Fuvelain·es à l'entretien et la préservation de la biodiversité dans les jardins, le long des berges et en forêt

Pour garantir un meilleur entretien des espaces naturels de la commune, le groupe souhaite **sensibiliser l'ensemble des habitant·es à l'entretien et à la préservation de la biodiversité**. Plusieurs dispositifs de médiation et d'information ont été imaginés par le groupe :

- **Mettre en place des panneaux de sensibilisation à des endroits ciblés** pour encourager au respect de ces lieux.
- **Faire une vidéo sur les réseaux sociaux de la mairie et des CIQ** pour sensibiliser l'ensemble des habitant·es aux à l'entretien et la préservation de la biodiversité.
- **Faire une conférence ouverte au public sur les végétaux adaptés** pour accroître la connaissance sur les enjeux de la végétalisation.

D'autres actions ont été proposées afin de sensibiliser et d'impliquer les **jeunes générations** :

- **Animer des ateliers dans les écoles** : cette mesure apparait efficace car les enfants jouent un rôle de relai auprès de leurs parents.
- **Impliquer le Conseil Municipal des Jeunes dans l'entretien et le nettoyage des espaces naturels**. À titre d'exemple, le CMJ a participé à l'opération « Nettoyons le Sud » en 2024.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains établissements réalisent d'ores et déjà des animations de sensibilisation, c'est notamment le cas de **l'école élémentaire Arthur Rimbaud** qui possède un jardin pédagogique avec un poulailler.

Jean-François Fa, directeur de l'école, est intervenu auprès des participant·es :

« Ce jardin partagé a dépassé nos espérances : il est devenu un point de rencontre le dimanche après-midi où les familles viennent voir le travail de leurs enfants et récupèrent des légumes ; il devient un outil de sensibilisation sur les légumes de saison. La prochaine étape serait de créer un lien intergénérationnel avec un parrain du bel âge pour permettre aux enfants d'apprendre des plus âgés. »

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité.

La commune rappelle son **engagement en matière d'entretien des espaces naturels** (berges, forêts...) : les services techniques réalisent notamment une opération de nettoyage chaque semaine pour retirer les gros dépôts (gravats, tas de terre...). La municipalité soutient cette proposition et s'engage à **mettre en place des outils de sensibilisation à destination des Fuvelain·es afin de préserver davantage les espaces naturels**. À ce titre, **des barrières** ont été installées dans la forêt communale des Planes pour **préserver le sol du piétinement lié à la sur-fréquentation**. Elles sont accompagnées de **panneaux explicatifs**. Des panneaux d'entrée de forêt communale ont également été commandés à l'Office Nationale des Forêts et seront installés sur les nouvelles parcelles de forêt acquises par la commune (Planes et chemin du Chalet Suisse). De même, **un panneau explicatif sur le site du biotope du Vieux Lavoir** est en cours de réalisation.

L'organisation d'une conférence sur les végétaux adaptés n'a pas encore été mise en œuvre mais pourrait être envisagée.

Concernant la sensibilisation des plus jeunes, la ville souhaite soumettre au CMJ l'idée de **réaliser un reportage sur les activités nature de l'école Arthur Rimbaud** pour les faire connaître davantage et inspirer d'autres établissements. En revanche, l'organisation d'ateliers de sensibilisation est du ressort des équipes pédagogiques de chaque école.

PROPOSITION N°2

Mobiliser davantage autour du dispositif « Végétons nos rues »

Les participant·es relèvent le besoin d'impliquer plus de publics dans le dispositif « Végétons nos rues ». Des acteurs clé pourraient notamment jouer un rôle d'intermédiaire et relayer l'information (commerces, écoles, Maison du Bel Âge...).

Pour répondre au manque de communication sur ce dispositif, les participant·es suggèrent l'installation d'un **panneau explicatif devant une plantation indiquant « Vous pouvez le faire »**. Des **photos avant/ après** la mise en place des jardinières plantées pourraient également donner envie à d'autres Fuvelain·es de s'investir dans ce projet. La relance du label « Villes et Villages fleuris » permettrait également de valoriser cette initiative.

Pour faciliter la mise en action, le groupe recommande la mise en place de jardinières vides dans lesquelles les habitant·es pourraient directement planter pour éviter d'avoir à soumettre une demande.

Les participant·es suggèrent également d'augmenter la portée de ce dispositif : il pourrait notamment s'agir de **dé-bétonner les pieds d'arbres et d'en confier l'entretien aux habitant·es de la rue concernée**.

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité.

Depuis 2021, **plus de 200 arbres** ont été plantés dans le cadre du programme « Un arbre, une naissance ». La commune rappelle son engagement en matière de végétalisation pour le bien être de son territoire et de ses habitant·es. De même, le dispositif « Végétons nos rues » est toujours à l'œuvre et **un budget a été alloué à l'achat de jardinières** pour les habitant·es qui déposeraient une demande. Bien que ce dispositif mérite d'être davantage connu des Fuvelain·es, **la municipalité émet des réserves sur la proposition d'installer des panneaux explicatifs** craignant que cela occasionne une **pollution visuelle**.

Elle soutient toutefois la proposition de créer un **jardin à la Maison du Bel Âge** et un budget a été alloué à ce projet. Le jardin devrait voir le jour d'ici la fin d'année 2025. De même, la commune a souhaité **tester la dé-bétonnisation des pieds d'arbres** : l'expérimentation sera menée dans la cours de la mairie dans un premier temps puis sur l'un des boulevards du centre-ville.

La proposition de relance du label « Villes et Villages fleuris » ne parait en revanche pas pertinente au vu des restrictions d'eau qui touchent la commune chaque année qui interdisent l'arrosage.

PROPOSITION N°3

Intégrer davantage de nature dans les projets d'aménagement

Le groupe attend l'intégration de végétaux dans l'ensemble des projets urbains sur le territoire afin de réduire l'artificialisation des sols de la commune. La désartificialisation des sols répond notamment à plusieurs enjeux écologiques : favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols -et par conséquent, réduire le risque inondation-, apporter de la fraîcheur lors des périodes de forte chaleur et préserver la biodiversité en créant notamment des trames vertes.

Le groupe soumet différentes actions à enclencher ou à amplifier :

- **Dé-bétonner les pieds d'arbres** pour y planter des espèces végétales adaptées au climat méditerranéen ;
- **Réduire les parkings et les végétaliser ;**
- **Ombraer les rues et avenues très fréquentées et exposées au soleil ;**
- **Inclure des clauses de compensation écologique dans les nouvelles constructions** (sur le modèle de la loi Zéro Artificialisation Nette) ;
- **Intervenir sur les ripisylves pour améliorer leur entretien et leur renaturation ;**
- **Poursuivre la végétalisation des cours d'école** pour améliorer le cadre de vie des plus jeunes.

Le groupe insiste sur la nécessité de végétaliser en prenant en compte les **impacts du changement climatique**. Des aménagements tels que des pergolas végétales, des murs végétalisés ou encore des parcours ombragés permettraient notamment de **lutter contre les fortes chaleurs estivales**.

Par ailleurs, la végétalisation doit reposer sur la **plantation d'essences endémiques**, peu consommatrices d'eau, résistantes aux fortes chaleurs voire aux situations de sécheresse.

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité.

La commune est favorable à la végétalisation du territoire et retient différentes propositions soumises par les Ateliers de la Transition :

- Les pieds d'arbres de **cinq platanes seront dé-bétonnés** au cours de l'année 2025.
- La **désimperméabilisation des parkings** avec de plantations sur le parking de l'Intermarché puis du citystade dans un deuxième temps.
- Concernant **les mesures de compensation**, la commune n'a pas la compétence d'imposer ce type de mesures, cela relève du cadre législatif.
- Le projet de **cours Oasis** est lancé pour l'**École élémentaire Ouviaère** avec le soutien de la Métropole.
- La **plantation d'essences végétales endémiques** et adaptées à l'économie d'eau est également intégrée au cahier des charges des projets de végétalisation. La commune se réfère à l'outil Sesame 13 créé par le département à destination des collectivités et des particuliers.

Enfin, la municipalité ne peut pas ou ne souhaite s'engager sur certaines propositions. D'une part, elle n'est pas compétente pour intervenir sur l'entretien des ripisylves qui sont soit à la charge de propriétaires privés, soit à celle du Syndicat intercommunal Ménélík. D'autre part, la suppression de parkings est exclue pour des raisons d'accès au centre-ville.

DÉVELOPPEMENT D'UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ



QUE FAIT LA VILLE ?

- **Étude pour réaliser une Zone Agricole Protégée** (préservation des zones agricoles).
- **Changement de prestataire pour les cantines scolaires** : c'est désormais Garig, une entreprise locale située à Aubagne qui approvisionne les cantines scolaires fuvelaines. Ce prestataire a été recruté sur la base d'un cahier des charges plus strict afin assurer une alimentation de qualité : 100% de fruits et légumes locaux de saison, 50% de produits bio à chaque repas, volaille Label rouge et produits céréaliers semi-complets.
- **Convention avec l'association Potage & Partage** pour la création de jardins partagés.
- **Valorisation des producteurs locaux** à travers une cartographie de l'Office de Tourisme.

Tout d'abord, les participant·es ont formulé un état des lieux sur les freins et leviers aux changements de comportements alimentaires. Plusieurs freins ont été identifiés :

- Le **manque de temps** pour acheter des produits auprès des producteur·rices et le **manque d'accessibilité** ont été discutés : les horaires et jours du marché sont inadaptés pour les personnes qui travaillent la semaine ; de même, les créneaux de distribution des AMAP sont très contraignants.
- Les **prix** sont généralement **plus élevés** que des produits non locaux et non bio.
- **Cuisiner des légumes de saison** demande du **temps** et de **l'inspiration**, ce qui n'est pas évident pour tout le monde.
- L'**insuffisance des lieux** pour s'approvisionner en produits biologiques et locaux a également été soulignée ainsi qu'une **méconnaissance de ces endroits**.

À l'inverse, plusieurs leviers ont été identifiés :

- L'**information sur la diététique** et les **besoins nutritifs** peut inciter les individus à manger local et de saison. De même, la **sensibilisation sur les impacts sanitaires et environnementaux** de l'alimentation encouragerait les changements de comportements.
- La **proximité avec les producteur·rices locaux** pour améliorer leur accessibilité faciliterait la consommation de produits locaux (accès dans le cœur de village notamment) ; la communication est également un levier pertinent pour faire connaître ces lieux auprès des habitant·es.

PROPOSITION N°1

Faciliter l'accès aux produits locaux et le lien entre consommateurs et producteurs

Pour remédier aux freins cités ci-dessus, l'enjeu est de faciliter l'accès aux produits locaux. L'amélioration de l'accessibilité pourrait prendre plusieurs formes :

- **Installation de points de dépôt (casiers)** dans des lieux du centre-ville (boutiques, épicerie...) : les producteur·ices y déposeraient les produits commandés et les habitant·es pourraient les récupérer aux horaires qui les arrangent.
- **Ouverture du marché le samedi** pour permettre à davantage d'habitant·es, notamment les personnes travaillant la semaine, de s'y rendre.
- **Soutien pour la création d'une AMAP²** afin d'augmenter l'offre de produits locaux et de qualité sur la commune.

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité.

Plusieurs actions sont d'ores et déjà réalisées par la commune pour faciliter l'accès à des produits locaux (vente dans la boutique de l'Office du Tourisme par exemple). Des **événements festifs** sont également proposés pour **faire connaître les producteurs locaux auprès de la population** :

- La foire Chèvre et Miel qui a lieu tous les 8 mai à Fuveau (en 2025, au boulevard Emile Loubet et au cours Victor Leydet, de 9h à 18h) ;
- La nuit de la tomate le 16 août 2025 ;
- La mondial du Pistou le 30 août 2025.

Si l'augmentation des points de vente de produits locaux est jugée pertinente, l'installation de points de distribution ou la création d'une AMAP ne relèvent pas de la commune mais de l'initiative de commerçant·es ou d'habitant·es.

PROPOSITION N°2

Informar sur les producteurs locaux



LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ferme de la Nourrice est un espace de 2 hectares en polyculture et permaculture fondé en 2016. Sur place, légumes, fruits, œufs et miel sont produits et vendus aux familles fuvelaines. En échange, les familles viennent donner quelques heures chaque mois pour contribuer à la production et se former à de nouvelles méthodes respectueuses de l'environnement. Des ateliers et événements sont régulièrement organisés pour permettre aux Fuvelain·es de découvrir ce lieu et les pratiques de permaculture.

Le développement d'une alimentation locale et de qualité exige une **meilleure connaissance des producteur·ices présent·es sur le territoire**. De ce fait, le groupe recommande la création d'une **carte recensant les producteurs locaux** accessible par toutes et tous. De la même manière, **communiquer sur l'existence de cette cartographie** est essentiel afin d'étendre sa portée et son appropriation par les habitant·es. Cette communication pourrait prendre la forme d'un guide ou d'une brochure papier.

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité.

La Ville rappelle l'existence d'une carte des producteur·ices et artisans locaux consultable sur le site de l'Office du Tourisme à l'adresse suivante :

<https://www.fuveau-tourisme.com/carte-interactive/>

Par ailleurs, l'Office du Tourisme se tient à disposition du public pour tout renseignement et requête d'information sur les producteur·ices présent·es sur le territoire.

2. Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)

PROPOSITION N°3

Donner envie de manger local et de saison

Pour pallier les différents freins cités ci-dessus (manque de temps, distance des points de vente...), il est nécessaire de **donner envie de consommer local et de saison**.

Les participant·es recommandent notamment la **publication régulière de recettes de saison dans le journal municipal** pour donner envie de consommer davantage de produits locaux et de saison et de faciliter leur préparation. Ces recettes s'appuieraient sur des produits locaux et de saison uniquement.

En complément des événements déjà organisés par la commune, le groupe suggère l'organisation de **marchés des producteur·ices** à chaque trimestre. Il s'agit de **marchés festifs** avec restauration proposée sur place par les producteur·ices et mise en place d'une animation musicale par la commune.

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité.

Pour des raisons économiques, la commune n'est **pas favorable à l'impression de recettes de cuisine** mais réfléchit à la **création et à la mise en ligne d'un E-book** (livre électronique) pour diffuser des recettes de cuisine. Par ailleurs, l'organisation de marché des producteurs relevant des départements, la municipalité recommande aux habitant·es intéressé·es de s'adresser à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour connaître le fonctionnement de ce type d'évènement.

PROPOSITION N°4

Soutenir et développer l'agriculture locale

Améliorer la visibilité de ce qui existe déjà sur le territoire est important. Le groupe souligne toutefois la nécessité de développer davantage l'agriculture locale et durable.

Il s'agit d'abord d'**occuper les terres agricoles non exploitées à ce jour en accompagnant davantage des agriculteur·ices dans leur installation**. Pour y parvenir, le **maraîchage communal** serait une solution efficace en permettant à des agriculteur·ices d'être embauché·es par la Ville. Les légumes cultivés serviraient ensuite à produire des repas à destination des cantines scolaires offrant ainsi aux petit·es Fuvelain·es une alimentation locale et de qualité.

Enfin, les participant·es jugent nécessaire de **préserver les terres agricoles** sur le long terme pour s'assurer du **maintien de l'agriculture locale**. La labellisation ZAP (Zone Agricole Protégée) des parcelles destinées à l'agriculture est recommandée.

ET MAINTENANT ?

Les réponses et engagements de la municipalité.

La commune possède une zone agricole de 700 hectares; une **étude est actuellement menée par la Chambre d'Agriculture** pour identifier les opportunités pour **attirer de nouveaux agriculteur·ices** - à ce stade, aucune demande d'installation n'a été envoyée.

De même, pour **occuper les parcelles existantes**, une autre étude est en cours d'élaboration pour la **création d'une forêt comestible** (au niveau du Chalet Suisse). La commune a également demandé à la Chambre d'Agriculture de réaliser un **diagnostic agricole sur le territoire communal**. Le document a été rendu et la municipalité étudie l'**opportunité de créer une ZAP** et/ou de mettre en place le ou les meilleur outils au service de la filière agricole.

En revanche, le maraîchage communal n'est pas étudié à ce stade, la commune n'étant pas propriétaire de terres agricoles.

LE REGARD DES PARTICIPANT·ES SUR LES ATELIERS DE LA TRANSITION

Les temps d'apports d'informations et d'interventions ont reçu un très bon accueil de la part des participant·es qui ont jugé les intervenant·es « utiles » et « intéressant·es ».

Le groupe était très enthousiaste à l'égard des méthodes proposées; les temps d'échanges en petits groupes ont été tout particulièrement appréciés.

Le rythme et les conditions de travail étaient satisfaisantes mais les participant.es auraient souhaité avoir davantage de temps pour approfondir les sujets (2 ateliers par sujet notamment).

De fortes attentes à l'égard de la commune ont été exprimées, les participant·es sont impatient·es de découvrir les actions qui vont être mises en place à l'issue de ces ateliers !



La Mairie de Fuyeau remercie de nouveau l'ensemble des participant·es pour leurs réflexions et contributions sur les différentes thématiques traitées au cours des Ateliers de la Transition.

Elle remercie également les intervenant·es qui ont permis au groupe de prendre connaissance des actions et initiatives existantes : Virginie Avel-Carenou (association Recyclo1000), Christel Capparos (ferme pédagogique de la Nourrice), Jean-François Fa (directeur de l'école Arthur Rimbaud), Tom Gérard (élagueur et médiateur en contrat avec la municipalité), Rémi Hermellin (directeur du Service Urbanisme), Sophie Jollois (directrice de l'Office du Tourisme en charge de « Végéталisons nos rues »), Grégory Lebrun (directeur du Service Enfance Jeunesse), Valérie Lorenzo (association la Fée Zéro Déchet), Michèle Pratesi (composteurs collectifs).

